

# SYNDICAT SCOLAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze Décembre à dix-huit heures, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sandrine LEGRAS-DELANNOY.

PRESENTS : Messieurs LAQUERRIERE François, PARIZE Jérôme, QUAEGBEUR Pierre, Mesdames OPERON Martine, CAZIER Anick, COPPE Emmanuelle.

Absent : JOLY Benoît. M. Procuration donnée à Mme CAZIER Anick.

Mme OPERON Martine a été élue Secrétaire de séance.

## ARBRE DE NOEL

L'arbre de Noël aura lieu le 16 décembre 2023 et sera à la salle de Vendeuil-Caply. Un film de Noël d'une heure quinze sera projeté. Suivi du goûter et de la venue du père Noël. Il n'y aura pas de repas de Noël le dernier jour de l'école. L'an passé, les enfants n'ont pas respecté le repas.

Le 22 décembre à 17 h aura lieu le goûter de Noël des enfants en compagnie des parents.

## SUBVENTION GROS MATERIEL

La présidente n'a rien demandé aux institutrices pour le moment, les derniers achats étant récents.

## DELIBERATION

- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Syndicat scolaire décide d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, décide de déterminer en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 au 30 Juin 2023, et de prévoir le versement de cette prime en une seule fois avant le 30 Juin 2024. Et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- Le Syndicat Scolaire décide d'adhérer à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise. D'autoriser la Présidente à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant.

## QUESTIONS DIVERSES

Mme BARBIEUX et Mme DRUET ont été malades. Elles ont été remplacées par Fil multiservices.

Léo Lagrange a recruté une nouvelle personne pour la cantine, pour 20 heures par semaine.

Une réunion avec Léo Lagrange aura lieu le 11 Janvier 2024 à 14 h 00 pour faire un bilan et pour l'appel d'offre.

Lors du conseil d'école, aucune remarque n'a été faite pour le SIRS. Un mot a été mis dans les cahiers pour le stationnement gênant devant l'école de St André-Farivillers. Un parent d'élève a téléphoné pour se plaindre que son enfant était dans le journal de la commune.

Le spectacle de Noël est déjà bloqué pour 2024 car trop de difficultés pour trouver un spectacle de fin d'année. Ce sera un spectacle de lutins.

M. LAQUERRIERE indique que quand Mme CARLU est absente, c'est annoncé beaucoup trop tard.

La séance est levée à 19 h 20.

Les Membres,

La Présidente,